

Procès-Verbal du Conseil d'Etablissement

Mercredi 14 mai 2025 à 18h

Liste des membres présents :

D. Djimadoum / Proviseur – C. Dezetter / DAFACS - C. Appriou / Proviseure Adjointe — Morgane Millasseau / Directrice
 M. Paracuellos - C. Barbé - B. Bernier Barbe (SNES-FSU) – S. DIEME (SNUipp-FSU) – L. Paye (représentant TOS) /
 A. Mbaye (représentant TOS) Représentants des Personnels –
 R. Saheli – M. Blanc (LIPE) – M. Sabatier - H. Gaudetroy – Nadia Cattin-Kenfack (APE TERANGA) / Représentants
 des Parents d'élèves -
 S. Chanemougan / Conseil adjoint - Y. Berthelot / DAF adjoint – H. Bassoun - B. Kaouk – G. Séna (représentant des Français
 de l'étranger) – A. Galle (CPE stagiaire)

Membres excusés : C. Blaszczyk / SCAC ; A. Vincent / CPE ; A. Achiq / Proviseur Adjoint ; S. Touré / Elève

Point 1) Adoption de l'ordre du jour.

Votant : 15 Pour : 15 Abstention : 0 Contre : 0

Point 2) Compte rendu du conseil d'établissement du 27/01/2025

Votant : 15 Pour : 15 Abstention : 0 Contre : 0

Compte rendu du CE du 2/04 non reçu donc non voté

Point 3) Présentation du compte financier 2024

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION GBCP

Le compte financier représente la comptabilité de l'agent comptable. Elle regroupe l'ensemble des opérations qui se solde ou non par des flux financiers. Ainsi contrairement à la comptabilité budgétaire la comptabilité générale constate les amortissements, les flux avec l'AEFE et les autres EGD, les provisions.

Le compte de résultat présente les charges de fonctionnement et de personnel ainsi que les amortissements et provisions et en regard les produits.

Les charges sont constituées principalement des charges de personnel de droit local (rémunérations et charges sociales), puis des charges de fonctionnements (fluides, téléphone, achat de papier...), les amortissements (constatation de l'usure des matériels) et des autres charges (écart de change et caisse de solidarité).

Les produits constatent la réalité des recettes (principe du droit constaté : les factures envoyées aux familles sont totalisées et font l'objet d'un titre de recette, que les parents paient ou non ; les recettes budgétaires ne constatent que les encaissements enregistrés ; la différence correspond aux impayés). Les produits sont principalement constitués des frais de scolarité, d'autres produits (gains de change et divers : badges, caisse de solidarité), de la subvention pour les services civiques et de la reprise sur provision et amortissements).



Le résultat comptable se calcule par la différence entre les produits et les charges et s'élève à 3 016 695 260 FCFA. En GBCP l'indicateur principal est la trésorerie. Or les charges ne comprennent pas les liens avec l'AEFE. Les dépenses AEFE s'élèvent à 4.387.353.305 FCFA et les recettes à 1.077.029.661 FCFA.

Les dépenses en lien avec l'AEFE représentent :

- Les bourses scolaires versées aux familles, soit directement (bourses entretien, bourses de transport individuel), soit indirectement (bourses de scolarité, bourses de demi-pension, bourses de transport collectif).

Question de la LIPE : en fin d'année 2024 le montant du transfert des bourses de l'AEFE correspond-il aux sommes distribuées (il semblerait y avoir un écart de 12 millions par rapport à la date du 31/12 entre ce que l'AEFE a versé au lycée et ce que le lycée a reversé aux familles boursières)?

Réponse de l'administration : non pas nécessairement car certaines sommes ne sont pas encore reversées aux prestataires au 31/12/2024.

- La participation financière complémentaire 6% des droits de scolarités pour 407 644 236
- Le dernier versement pour le prêt à la construction du lycée 426 372 098
- La participation du lycée à la formation IRF 20 557 277
- La participation à la rémunération des personnels détachés 2 534 735 504 (rémunérations + indemnités HS)

Les recettes avec l'AEFE représentent :

- Le versement des bourses scolaires pour plus d'un milliard de FCFA. Le graphique (camembert) représente les recettes totales : 1 milliard dont 900 millions de bourses (fond de roulement pour la trésorerie).
- Les versements relatifs aux différents services déconcentrés à la charge de l'AEFE : IEN, décharges syndicales, déconcentration des voyages.

A noter que l'AEFE participe de façon indirecte à la rémunération des personnels détachés puisque la participation du lycée est de 60% sans les cotisations retraite (qui doivent être recalculées).

DEPENSES

En détail les familles participent à hauteur de 38% des rémunérations totales pour les personnels de droit local, à 37% pour les personnels détachés. L'AEFE participe à hauteur de 25% des rémunérations totales. A ces 25% il faudrait ajouter les cotisations retraite payées directement par l'AEFE pour avoir une vision complète des charges des personnels.

Pour avoir une vision plus complète des dépenses, la totalité des dépenses est présentée. La part des dépenses AEFE est de 49,24% des dépenses totales sachant que les versements des bourses représentent 11,2% des dépenses totales, le remboursement de l'emprunt 4,78% et les rémunérations 28,44%. Les rémunérations des personnels de droit local représentent 27% des dépenses totales.

RECETTES

Les familles participent à hauteur de 87% des recettes et l'AEFE pour 13% essentiellement pour les bourses.

Question de la LIPE : pourquoi le montant des produits est-il en forte progression (hausse de plus de 500 millions dans les frais de scolarité) par rapport à 2023.

Réponse de l'administration : Pour 2 raisons principales : d'abord la hausse des tarifs avec effectif stable, dans une moindre mesure l'ouverture de la section basket.

Pour finir, le fonds de roulement augmente de façon très importante puisqu'il représente la totalisation des résultats des années antérieures à 2025. Cette augmentation est due à la comptabilisation hors double flux. En mode GBTP l'indicateur est la trésorerie qui reste quasi stable malgré la progression du fonds de roulement.

La trésorerie s'élève à 2 315 763 522 FCFA au 31 décembre 2024 contre 2 134 444 862 FCFA en 2023.

Cette trésorerie est et sera fortement impactée en 2025 par la régularisation de la prime d'ancienneté mais surtout par le chantier de rénovation du système de climatisation et d'adduction d'eau potable pour plus de 1,4 millions d'euros estimés.

Question de SUD : qu'en est-il des provisions ?

Réponse de l'administration : En 2024 des provisions avaient été passées pour anticiper la régularisation de la prime d'ancienneté. Cela fera donc l'objet d'une reprise de provision en 2025.

Questions diverses envoyé par SNES-FSU liées au compte financier :

Les montants des dépenses pour chaque prestataire régulier sous contrat au LFJM?

Réponse de la Direction : Les missions du conseil d'établissement ne sont pas celles d'un contrôle de gestion. Donc l'ensemble des questions est hors compétence du conseil d'établissement. Le conseil d'établissement est informé des grandes masses mais ne peut exiger des détails précis.

- Montants des dépenses pour chaque prestataire régulier sous contrat

- Montants des dépenses pour chaque prestataire exceptionnel.

Réponse de la Direction : Toute dépense dès le 1^{er} euro correspond à un prestataire. Il est donc impossible de citer tous les prestataires.

-Montant des heures supplémentaires à l'année ?

Réponse de la Direction : le lycée n'est pas sur du contrôle de gestion.

- Montant des heures supplémentaires en remplacement d'un collègue absent ? **Réponse de la Direction :** même réponse.

- Montant des heures supplémentaires dans le cadre des examens ?

Réponse de la Direction : même réponse

- Montant des remboursements complémentaires IPM ?

Réponse de la Direction : même réponse. Nous ne pouvons répondre au niveau du lycée. Pour les expatriés c'est géré directement au niveau de l'agence. Pour les contrats locaux, l'outil n'est pas adapté à ce type d'analyse. Et comme expliqué au début des questions diverses ce n'est pas du ressort du conseil d'établissement.

-Présentation du budget SIA

-Présentation du budget Basket

Réponse de la Direction : même réponse que pour la SIA. Le lycée ne peut pas répondre sur le volume global vu qu'on monte en puissance d'année en année.

Les dépenses ne sont pas identifiées spécifiquement pour la SIA et le basket.

Les recettes sont :

SIA : 312 000 X 24 élèves X 5 niveaux au primaire et environ 45 élèves x 7 niveaux au secondaire

Basket : 150 000 X 40 élèves (de la 5^{ème} à la seconde)

Pas de résultats comptables pour ces sections, pas de comparatifs entre recettes et dépenses. La totalité des recettes doit couvrir les dépenses : l'objectif est atteint.

Question de SUD : les collègues sont payés en HSE, ce n'est pas normal de payer au rabais les enseignants. Ce devrait être payé en HSA (heure supplémentaire annuelle). Le taux horaire n'est pas le même, il y a un écart de rémunération.

Réponse de l'administration : Dans la construction du projet cela a été fait ainsi.

La direction présente une situation financière globale comme étant tout à fait stable et rassure qu'il n'y pas d'inquiétude à avoir.

Question de la LIPE : Explique que ce n'est pas la lecture qu'elle en fait car si la trésorerie est stable le résultat montre une perte de 300 millions, structurellement la situation ne semble pas si stable.

Réponse de l'administration : C'est une situation stable. Au niveau des encassements le taux de recouvrement est de 99 %. La situation de la trésorerie n'est pas alarmante. Les recettes sont supérieures au fonctionnement.

L'attention est portée sur le fait qu'en 2025 beaucoup de gros travaux vont avoir lieu et qu'il conviendra de rester vigilant notamment au niveau de la trésorerie.

Vote du budget :

Votant : 15

Pour : 14

Abstention : 1 Contre : 0

Point 4) Règlement de la caisse de solidarité

Le projet a été envoyé au préalable. Des remarques des représentants du personnel portent sur des fautes d'orthographes ou de frappe. Il est demandé par le SNES-FSU que pour faciliter la lecture les montants figurent aussi bien en euros qu'en FCFA.

Question du SNES-FSU : comment les familles seront informées ?

Réponse de la direction : Une communication sera faite en début d'année scolaire par l'établissement à toutes les familles par mél.

Remarque : le logiciel EDUKA qui sert d'interface financière avec les familles va être configuré pour permettre le versement de don à la caisse de solidarité.

Vote pour validation :

Votant : 15 Pour : 15 Abstention : 0 Contre : 0

Avancée des travaux pour la climatisation, l'électricité, l'eau (Gros œuvre) ?

Réponse de la Direction : concernant les deux gros chantiers, les refus ont été notifiés, la direction attend délégation de signature auprès de la Directrice de l'AEFE pour l'eau et la climatisation. Les travaux débuteront durant l'été et se poursuivront en site occupé car il se déroulera sur plusieurs mois. Pour l'étanchéité : pas mal de choses faites durant les vacances précédentes au Primaire et secondaire - bâtiment F, bâtiment A et salle de motricité primaire - pour la station d'épuration c'est en train d'être changé au Primaire, une entreprise est venue regarder comment faire avec les inondations sur le parking : rigoles, reprises à certains endroits mais avec tous les travaux de gros œuvres prévus, ce ne sera pas le chantier prioritaire.

Question du SUD : une année les terrains de sport étaient totalement inondés lors de fortes pluies. Des travaux d'aménagement pour cette difficulté sont-ils prévus ?

Réponse : Non car cela reste une situation exceptionnelle.

Question : d'autres travaux pour faire face à l'hivernage sont-ils prévus ?

Réponse : Pour les retenues d'eaux sur les parkings du personnel : le lycée peut demander à l'EOGN d'entretenir ses canalisations qui débordent. Des devis sont en cours pour reboucher les trous dans le sol au-dessus des canalisations venant de l'EOGN, pour permettre une meilleure évacuation des eaux au sol. Enfin le lycée a demandé aussi un trottoir pour les agents de sécurité qui travaillent au poste sud. Pour ce qui est de l'entrée route de Ouakam, la piste retenue est de faire un passage surélevé pour les élèves.

- Règlement intérieur – Absence des élèves et certificats médicaux : Lorsqu'un élève se rend à un rendez-vous médical pendant les heures de cours, un certificat médical ne devrait-il pas justifier l'absence ? De + en + de familles justifient les absences de leur enfant avec pour motif un RDV médical, sans pour autant donner de document médical. Ce phénomène devient problématique, notamment lors des devoirs sur table.



Question du SNES-FSU : est-il possible de modifier le règlement intérieur pour rendre le certificat médical obligatoire en cas d'absence ?

Réponse de la Direction : On ne peut pas exiger un certificat médical à un élève (autorité parentale).

Le SNES-FSU explique qu'au moins il pourrait être demandé une attestation de passage chez le médecin.

Direction : Réglementairement, il n'y a rien que l'on puisse exiger de la part des familles. De plus le CE n'a pas ce rôle, c'est celui des CPE et surveillants (suivi des absences). La solution pour les absences pour raisons médicales est donc dans un travail au cas par cas par la vie scolaire et les CPE.

- Règlement intérieur - Tenue vestimentaire appropriée au milieu scolaire ?

Réponse de la Direction : Le CE va retravailler sur la refonte du RI avant la fin de l'année.

- Confusion sur les chaussures en plastique ? Phénomène grandissant des "Crocs" **Réponse de la Direction :** L'interdiction ne paraît pas pertinente. En effet à chaque interdiction les élèves vont trouver une nouvelle parade. La tenue dans les établissements scolaires a souvent et depuis longtemps fait l'objet de débat. Il paraît préférable de convaincre les élèves d'avoir une tenue à adéquation avec leur rôle d'élève que par la réglementation.

Le SUD s'interroge sur le fait que la sensibilisation à cet égard n'est pas suffisante.

- Comment accompagner les élèves pour qu'ils respectent les consignes concernant la tenue ? La LIPE et la direction réaffirment la difficulté de trouver un consensus.

Réponse de la Direction : Il faut faire une réunion CVC/CVL pour en débattre.

- Quand le projet d'évaluation du cycle terminal sera-t-il présenté au CE ?

Réponse de la Direction : Il le sera au premier CE de l'année prochaine scolaire.

- Pourriez-vous nous détailler les changements d'effectifs élèves par classe envisagés pour l'année scolaire 2025-2026 ?

Réponse de la Direction : cela relève de l'organisation pédagogique. Aujourd'hui, la Direction ne peut pas dégager de schéma pédagogique. C'est trop tôt.

- Groupes de sciences (PC, SVT, Techno) au collège l'an prochain ? Rumeurs avérées ?

Réponse de la Direction : la Direction a parlé du problème des heures et demi qui génèrent du bruit dans l'établissement, en dehors des pauses de récréation. C'est pourquoi le chef d'établissement a proposé une heure la première semaine et deux la semaine suivante. Car, si c'est pour faire un cours de SVT/PC/Techno magistral à 12 élèves, cela n'a pas d'intérêt. Des solutions techniques, il y en a partout. Quand tout sera bien défini, tout ira bien ! Mais la décision et l'arbitrage ne sont pas faits. Si la décision est celle du proviseur, il faut auparavant en parler avec les équipes concernées et se nourrir des retours. Cette autre organisation se ferait sans baisser les moyens et donc à cout équivalent.



Le SNES-FSU propose de revenir au fonctionnement précédent, à savoir uniquement les sciences avec des créneaux d'1h30. Depuis 2 ans, le lycée fait aussi des cours de Français, de Maths, d'EPS à 1h30. **Le SNES-FSU** propose également de recruter des AED dans le service de la Vie Scolaire qui à perdu 1 temps plein + 1 mi-temps depuis 5 ans, et ce, alors que le nombre d'élèves n'a fait qu'augmenter. **SUD** rappelle également que de nombreux collègues manifestent leur désaccord et inquiétudes vis-à-vis des propositions de la direction.

Direction : Il n'y aura pas de recrutement en Vie Scolaire.

- Série STMG, une seule classe en Première à la rentrée prochaine ?

Réponse de la Direction : A ce stade, la prévision d'affectation en 1^{ère} STMG ne permettra sans doute pas d'envisager 2 divisions

C'est une règle de bonne gestion ; si le lycée a 30 élèves qui passent en série STMG en 1^{ère}, il ne va pas ouvrir 2 classes. On demande à la Direction de gérer correctement les moyens de l'établissement. En Première, le lycée enregistre actuellement 18 élèves qui demandent la STMG, c'est un non-sens budgétaire. L'idée n'est pas juste de faire des économies. Il ne s'agit pas uniquement de supprimer une classe mais d'avoir 2 heures en classe entière dans la semaine et 2 heures dédoublées en demi-groupes par semaine. Le changement n'est jamais foncièrement mauvais.

SUD demande si cette situation ne va pas pousser les élèves à demander la voie générale au lieu de la STMG. **La direction** rappel que ces choix sont basés sur la capacité ou non de l'élève. Différentes initiatives ont été menées, d'immersion dans les classes par exemple pour permettre aux élèves de faire ces choix.

- Enseignements de spécialité AMC, LLCFR ?

Réponse de la Direction : Même réponse que pour la série STMG.

SUD réitère son inquiétude face au budget 2026 avec les travaux. Les couts des chantiers vont il impacter la trésorerie et la marge de l'établissement ?

La direction répond que ces travaux sont indispensables. Le mode de financement et une éventuelle participation directe de l'AEFE n'est pas encore tranchée. Cependant il est évident que cela aura un impact (1.5 millions d'Euros) qui sera suivi de près (soutenabilité budgétaire).

La LIPE questionne le remboursement. La direction répond que ce n'est pas encore finalisé.

Questions diverses SUD : Concernant le dispositif PARLE (parcours adaptés et renforcés de langues étrangères) et sa mise en place.

Réponse de la Direction : l'idée est de proposer le dispositif PARLE à toutes les classes de collège, de la 5ème à la 3ème, avec non 4 classes/niveau bénéficiant du dispositif mais, toutes les classes avec 1h de PARLE/semaine. Le plurilinguisme doit se partager en faisant en sorte que tout le monde puisse faire du PARLE. Ça va coûter un peu plus cher (5h/6h de + pour l'Anglais, prévisions pour les 30

classes de collège). Les matières prévues l'an prochain pour le co-enseignement sont la SVT, la PC et les Maths, en + des autres matières qui font déjà parties du dispositif.

La direction rappelle que le dispositif ainsi mis en place permettra une cohérence pédagogique (éviter les ruptures de continuité d'accès au parcours PARLE d'une année sur l'autre) pour un coût de 5h supplémentaires. Les élèves en SIA seront répartis sur 4 classes et feront du PARLE également.

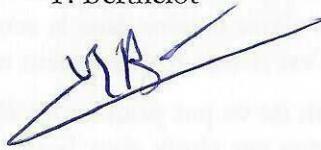
SUD demande s'il existe un bilan de l'efficacité du dispositif et si non s'il peut être proposé en fin d'année.

Réponse : Non pas formel. Cependant les élèves qui sortent du LFJM ont un bon niveau en anglais. De plus on a un retour positif de ceux qui bénéficient de Parle.



Le Secrétaire.

Y. Berthelot



Le Secrétaire-adjoint

C. BARBE

